DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Vendredi 20 janvier 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023004

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline,
Absents : Sébastien Bourguet (procuration à Eric Lafont) ; Jean-Luc Sauvayre (procuration à Jean-Michel Laine)
A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Affiché le 27/01/2023
ID : 030-213001092-20230120-DE2023004-DE

NOMBRES DE MEMBRES : 11
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 06 janvier 2023
Date d'affichage : 06 janvier 2023

Objet de la délibération : DEMANDE DE DESAFFECTATION DU TEMPLE D'EUZET

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat,
Vu le décret n° 70-220 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices cultuels,
Considérant que les édifices cultuels peuvent être désaffectés par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal,
Considérant que le Temple n'est plus utilisé et qu'aucune cérémonie n'a été célébrée depuis plusieurs années,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres

Article 1er : DECIDE d'engager la procédure de désaffectation du Temple de la commune d'Euzet situé rue du Temple.
Article 2 : CHARGE Monsieur le maire d'exécuter la présente décision et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr